

# CPJEPS

## ANIMATEUR D'ACTIVITÉS ET DE VIE QUOTIDIENNE

Ouvert à  
L'APPRENTISSAGE



NIVEAU 3

9 À 12 MOIS\*

EN ALTERNANCE

### Objectifs et débouchés

Le CPJEPS **Animateur d'activités et de vie quotidienne** est un diplôme professionnel de **niveau 3** inscrit au RNCP. La Formation est accessible dès **16 ans**.

Textes réglementaires en vigueur : Décret n°2019-144 du 26 février 2019 et arrêté du 26 février 2019

#### Objectifs de la formation :

Le titulaire du diplôme aura les compétences et connaissances socles nécessaires à la présentation aux épreuves de certification et à l'insertion professionnelle.

Ce diplôme professionnel de **niveau 3** (anciennement V) vise la formation d'un **animateur d'activités et de la vie quotidienne** qui : Assure l'accueil des différents publics, conçoit et anime des activités éducatives en direction de groupes dans 3 domaines : activités d'expression, activités techniques et scientifiques et activités physiques. L'animateur CPJEPS AAVQ gère et anime les temps de vie quotidienne du groupe (aménagement temps et espaces/gestion des temps connexes aux activités: trajet, repas, déplacements, siestes...). Il participe au déploiement des projets de la structure qui l'emploie et concoure aux démarches de développement durable, d'éducation à la citoyenneté et de prévention des maltraitances.

Il intervient principalement dans les structures et entreprises du secteur de l'animation, du lien social et familial et les collectivités territoriales.

#### Débouchés :

Le **CPJEPS Animateur d'Activités et de Vie Quotidienne** vous permet de devenir:  
**Animateur enfance jeunesse, animateur socio-culturel, animateur de loisirs etc.**

### Publics & pré-requis

**Pour prétendre à l'entrée en formation CPJEPS Animateur d'Activités et de Vie Quotidienne, vous devez :**

Avoir **16 ans révolus** le jour de l'entrée en formation

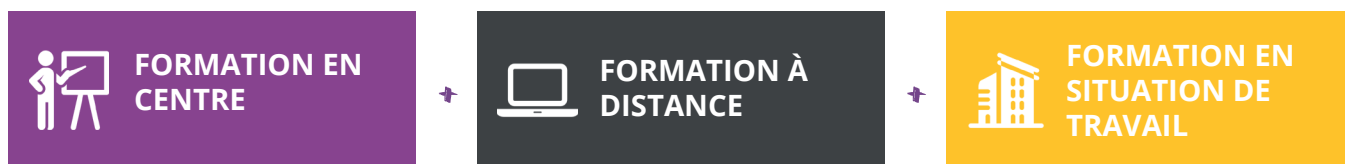
Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour l'un des délits précisés à l'article L.212-9 du Code du Sport (Bulletin 2 de l'extrait du casier judiciaire)

Satisfaire aux **tests d'entrée** en formation

Présenter un **certificat médical datant de moins d'un an de non contre-indication à la pratique et l'encadrement des activités physiques et sportives**

## Modalités pédagogiques

La formation CPJEPS Animateur d'Activités et de Vie Quotidienne se déroule en alternance. L'apprenant réalise des temps de formation **en centre** (alternance de théories et mises en pratique), **à distance** (plateforme MOODLE du CRAF2S) et **en entreprise** (mise en situation pratique en structure sous la responsabilité d'un tuteur ou d'un maître d'apprentissage).



## Programme de la formation

### UC 1 & 2

#### UC1 : Participer au projet et à la vie de la structure

Se situer dans sa structure et dans son environnement professionnel  
Contribuer au sein de l'équipe au fonctionnement de la structure et à l'élaboration du projet d'animation  
Communiquer dans et pour sa structure

#### UC2 : Animer les temps de vie quotidienne des groupes

Accueillir les publics encadrés (enfants, adolescents, familles, etc.)  
Aménager des temps, des espaces par la mise en place d'un cadre sécurisant  
Encadrer un groupe dans ses temps de vie quotidienne en s'assurant de la sécurité physique et morale des publics

### UC 3 & 4

#### UC3 : Concevoir des activités en direction d'un groupe

Préparer des activités s'inscrivant dans le projet de la structure  
Concevoir l'organisation des activités  
Préparer l'évaluation de ses activités

#### UC4 : Animer des activités

Conduire des activités dans plusieurs domaines  
Encadrer un groupe pendant des temps d'activités en sécurité  
Evaluer des activités

## Validation de la formation

La formation est obtenue par **l'acquisition de 4 unités capitalisables (UC)** via le passage de **certifications** organisées selon les textes en vigueur et après habilitation de la DRAJES.

Délivrance d'une attestation de formation en fin de parcours.

## Durée, dates et coût de la formation

La formation CPJEPS animateur d'activités et de vie quotidienne dure **9 à 12 mois\***, selon individualisation du parcours.

*\*Sous réserve d'habilitation par la DRDJSCS Normandie*

Coût horaire par stagiaire\*\* : 12€50. Le coût global de la formation dépend du positionnement.

*\*\*Tarif indicatif et non contractuel*

## Dispositif(s) de financement

### Vous êtes étudiant ou demandeur d'emploi ?

- Contrat d'apprentissage
- Contrat de professionnalisation
- CPF de Transition Professionnelle
- PEC - Parcours Emploi Compétences / PEC Sesame
- Programme Collectif Régional Qualifiant
- Autofinancement
- Dispositif FOREM
- Aides Individuelles à la Formation

### Vous êtes salarié ?

- PRO A - Promotion par alternance
- CPF de transition professionnelle
- Plan de Développement des Compétences
- Autofinancement



taux de diplômation : 1<sup>ère</sup> année de formation en cours de réalisation



taux d'insertion professionnelle : 1<sup>ère</sup> année de formation en cours

## Accessibilité de la formation



Locaux



Formation (étude du parcours avec le référent handicap)

**Référent handicap : Justine LENROUILLY**

*justinelenrouilly@craf2s.fr*

06.40.65.83.28

## Lieu(x) de formation

### Alternance entre CRAF2S et sites des partenaires de formation associés

CRAF2S COLOMBELLES - Siège Social - Bureaux Administratifs et Pédagogiques

CENTRE DE FORMATION - Maltot

LOCAL JEUNES - Villers Bocage

+ Autres sites (en périphérie Caennaise)